

Synthèse

Le 20 janvier 2020

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 JANVIER

45 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 6 284 630 € à 6 équipements culturels structurants du territoire (Théâtre Nanterre-Amandier, Théâtre des Gémeaux – Sceaux, Théâtre 71 – Malakoff, Insula Orchestra, Académie musicale Philippe Jaroussky).

- L'attribution de la 500 000 € à l'association Agronomies et Vétérinaires Sans Frontières pour la réalisation de la dixième phase du programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti.

- L'attribution de 431 000 € au Fonds Arménien de France pour la réalisation de la douzième phase du programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch en Arménie.

- L'attribution de 500 000 € à Agrisud International et au Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques pour la réalisation d'un programme de développement agricole à Siem Reap au Cambodge.

- La convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Rueil-Malmaison pour la diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

HABITAT

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Attribution de subventions. L'Assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 6 000 € à 2 nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en vue de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

Attribution d'une subvention pour l'adaptabilité d'un logement social aux personnes handicapées – Bagneux. L'Assemblée départementale attribue une subvention d'un montant de 1 363 € à la Société coopérative d'intérêt collectif Idf Habitat pour des travaux d'adaptabilité au handicap dans un logement à Bagneux. La convention en vue de l'attribution de la subvention est approuvée.

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé. L'Assemblée départementale accorde 38 subventions d'un montant total de 69 816 € au titre de l'amélioration de l'habitat privé.

Les élus départementaux accordent des subventions d'aide d'un montant total de 22 793 € à 2 syndicats des copropriétaires.

Désignation des représentants du Département au sein des instances de gouvernance de trois sociétés anonymes d'HLM. L'Assemblée départementale désigne 3 conseillers départementaux pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale et pour le représenter en sa qualité d'administrateur au sein du Conseil de surveillance ou d'administration des sociétés LogiRep, Seqens et Seqens Solidarités, dont il est actionnaire.

- M. Arnaud de Courson à l'Assemblée générale et au Conseil de surveillance de LogiRep,
- Mme Josiane Fisher à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Seqens,
- M. Christian Dupuy à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Seqens Solidarités.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus aux mois de juillet et août 2019. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental aux mois de juillet et août 2019.

PERSONNEL

Mise en œuvre de la période de préparation au reclassement professionnel (PPR). L'Assemblée départementale approuve la convention-type de mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement (PPR). Des emplois de transition professionnelle, à prévoir au tableau des effectifs, sont réservés aux fonctionnaires en PPR. Ces emplois seront rattachés à la direction des ressources humaines qui en assure la gestion. Les fonctionnaires perçoivent, pendant la période de préparation au reclassement, un régime indemnitaire correspondant à la moitié du montant perçu au moment de la reconnaissance de leur inaptitude à l'exercice de leurs fonctions, et le cas échéant avant leur absence pour indisponibilité physique. Il sera proratisé en fonction de la durée du temps de travail hebdomadaire du fonctionnaire pendant la période de PPR.

Attribution des titres de restauration aux agents du Département des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale autorise le Président du Conseil départemental à dénoncer, au nom et pour le compte du Département, la convention cadre et la convention financière relatives à l'adhésion au Restaurant Inter-Administratif de la Préfecture des Hauts-de-Seine. A compter du 1^{er} mars 2020, l'ensemble des agents affectés aux bâtiments centraux du Département pourra bénéficier de titres de restauration. L'article 2 de la délibération du 5 mars 2018 relative aux prestations sociales en faveur des agents et des retraités du Département des Hauts-de-Seine est abrogé à compter du 29 février 2020 et est remplacé à compter du 1^{er} mars 2020.

Avenants aux conventions de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (Avenant n° 2 service adoption – Avenant n° 3 service entretien et exploitation routière). L'Assemblée départementale approuve les avenants relatifs à :

- la mise à disposition de 12 agents du Département des Hauts-de-Seine, auprès de l'EPI Yvelines / Hauts-de-Seine, afin d'assurer la gestion du Service de l'Adoption,

- la mise à disposition de 74 agents du Département des Hauts-de-Seine, auprès de l'EPI Yvelines / Hauts-de-Seine, afin d'assurer la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental.

CULTURE

Attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux équipements structurants.

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 6 subventions pour un montant total de 6 284 630 € pour l'année 2020 :

- 702 630 € alloués à la SARL Théâtre Nanterre-Amandiers,
- 450 000 € alloués à la SA-SCOP Théâtre de Gennevilliers,
- 959 500 € alloués à l'association Le Théâtre des Gêmeaux - Sceaux,
- 607 500 € alloués à l'association Le Théâtre 71 – Malakoff,
- 3 415 000 € alloués à l'association Erda, pour le compte d'Insula Orchestra,
- 150 000 € alloués à l'association Académie musicale Philippe Jaroussky.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : convention de partenariat avec le Théâtre des Gêmeaux de Sceaux en vue de l'organisation d'un concert de Jazz dans le cadre de la Petite Nuit de Sceaux programmée le 27 mars 2020. L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat à titre gratuit entre le Département et le Théâtre des Gêmeaux – Scène Nationale de Sceaux, en vue du concert de jazz programmé le 27 mars 2020, dans le cadre des Petites Nuits de Sceaux, au Domaine Départemental de Sceaux.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : convention de partenariat avec l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris en vue de l'organisation de concerts dans le cadre des Petites Nuits de Sceaux programmés les 31 janvier, 2 février et 21 juin 2020. L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat à titre gratuit entre le Département et l'Etablissement Public Territorial / Vallée Sud-Grand Paris, en vue des représentations programmées les 31 janvier, 2 février et 21 juin 2020, dans le cadre des Petites Nuits de Sceaux au Domaine Départemental de Sceaux.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrats de prêt d'œuvres au profit du Château de Valençay et des Villes de Hyères et Bry-sur-Marne dans le cadre d'expositions organisées au cours de l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve :

- le contrat de prêt à titre gratuit entre le Département et le Château de Valençay, en vue de l'exposition : « Catherine, Princesse de Talleyrand. Une créole indienne à Valençay, présentée du 6 juin au 15 novembre 2020,
- le contrat de prêt à titre gratuit entre le Département et la ville de Hyères, en vue de l'exposition intitulé : « Fautrier et Port-Cros : une rencontre artistique et littéraire », présentée du 16 mai au 20 septembre 2020 au Musée des Cultures et du Paysage de la ville,
- le contrat de prêt à titre gratuit entre le Département et la ville de Bry-sur-Marne, en vue de l'exposition intitulée : « La Bataille de Champigny », qui sera organisée du 5 septembre au 1er novembre 2020 au Musée Adrien Mentienne de la ville.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrat de prêt d'œuvres à conclure avec la Direction régionale des affaires culturelles de la Région Grand-Est dans le cadre de l'exposition intitulée « Les Colbert, ministres et collectionneurs ». L'Assemblée Départementale approuve le contrat de prêt d'œuvres, à titre gratuit, entre le Département et la Direction régionale des affaires culturelles de la Région Grand-Est.

Musée Départemental Albert-Kahn : avenant n° 1, contrats de prêt et concession dans le cadre de l'exposition intitulée « Paris 1910-1937. Promenades dans les collections Albert-Kahn », présentée au Palais de Chaillot à Paris du 13 mai au 21 septembre 2020. L'Assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention de collaboration, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine en vue de l'organisation de l'exposition intitulée « Paris 1910-1937. Promenades dans les collections Albert-Kahn », présentée au Palais de Chaillot à Paris du 13 mai au 21 septembre 2020.

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt, à titre gratuit, de cinq objets patrimoniaux, enrichissant la liste initiale des œuvres, au profit de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de l'exposition intitulée « Paris 1910-1937. Promenades dans les collections Albert-Kahn », présentée au Palais de Chaillot à Paris du 13 mai au 21 septembre 2020, ainsi que cinq contrats de concession de droits d'auteur.

Validation des conditions générales de vente en ligne de la billetterie de la Tour aux Figures. L'Assemblée départementale approuve les conditions générales de vente en ligne de la billetterie de la Tour aux Figures, dans le cadre de la création du site web de vente en ligne développé par Vivaticket et hébergé sur les serveurs du Département des Hauts-de-Seine.

Convention de parrainage dans le cadre du festival Chorus des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention de parrainage entre le Département et la société See Tickets SA fixant les modalités de communication et de valorisation du festival Chorus, organisé par le Département du 25 au 29 mars 2020 à La Seine Musicale.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Subventions exceptionnelles et occupation des gymnases municipaux par les collèges publics. L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles d'un montant total de 57 309 € à 4 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement au titre de l'exercice 2019.

Les élus départementaux allouent des subventions exceptionnelles d'un montant total de 5 350 € à 2 collèges publics pour financer l'utilisation des gymnases municipaux au titre du solde de l'exercice 2019.

Participation financière du Département au fonctionnement de l'externat des collèges privés sous contrat – Exercice 2020. L'Assemblée départementale fixe à 293 € le montant par élève versé dans le cadre de la participation annuelle du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour 2020. La reconduction du montant des taux par catégorie approuvée en 2019 dans le cadre de la participation financière du Département à la rémunération des personnels non enseignants des collèges privés pour 2020 est approuvée.

L'Assemblée départementale approuve les contributions départementales (part « matériel ») d'un montant total de 5 702 659 € à 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, ainsi les contributions départementales (part « personnel ») d'un montant total de 4 028 277, 88 € pour ces mêmes collèges. Pour le collège Bienheureux Charles de Foucauld situé à Puteaux, les participations seront versées au collège Saint Pierre-Saint Jean à Neuilly-sur-Seine puisqu'ils ont le même organisme de gestion.

Convention relative aux modalités de participation financière par la commune d'Asnières-sur-Seine à la construction du gymnase de type B+ du collège Auguste Renoir à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve le principe de la participation financière de la Commune d'Asnières-sur-Seine à la construction du gymnase de

type B+ du collège Auguste-Renoir à hauteur de 668 465 €. La convention correspondante est approuvée.

Dotation complémentaire 2020 aux collèges publics. L'Assemblée départementale attribue des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 26 198,02 € à 9 collèges publics afin de tenir compte des effectifs d'enseignement général et spécialisé supplémentaires.

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du Département : attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2019-2020. L'Assemblée départementale attribue des subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension d'un montant de 118 262 € à 24 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat et de 52 772 € à 5 collèges publics en cité scolaire à gestion régionale, au titre de l'année 2019-2020.

Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la gestion d'un centre de loisirs à l'Hôpital de Garches au titre de l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 305 000 € au bénéfice de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92) pour la gestion du centre de loisirs de l'Etablissement régional d'éducation adaptée (EREA) de Garches au titre de l'année 2020. La convention correspondante est approuvée.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SAIS 92 au titre de l'année 2020. L'Assemblée départemental attribue une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 35 000 € à l'association service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapées (SAIS 92), pour les dépenses de fonctionnement de cet établissement. La convention correspondante est approuvée.

SPORTS

Conventions de mise à disposition d'installations sportives communales dans le cadre du dispositif départemental Vacan'Sports. L'Assemblée départementale approuve les conventions à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Courbevoie, et Villeneuve la Garenne en vue de fixer les conditions dans lesquelles ces Communes mettent à disposition du Département leurs installations sportives dans le cadre du dispositif Vacan'Sports.

Les élus départementaux approuvent les conventions à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Communes d'Antony, Bagneux, Chaville, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Ville-d'Avray en vue de fixer les conditions dans lesquelles ces Communes mettent à disposition du Département leurs installations sportives dans le cadre du dispositif Vacan'Sports.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Programme de soutien au titre de l'année 2020 à la filière cacao en Haïti – Phase 10. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de deux aides à l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières pour la réalisation de la dixième phase du programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti :

- 200 000 € maximum alloués en section d'investissement,
- 300 000 € maximum alloués en section de fonctionnement.

Programme de développement agropastoral au titre de l'année 2020 dans la région du Tavouch (Arménie) – Phase 12. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une aide au Fonds Arménien de France pour la réalisation de la douzième phase du programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch en Arménie :

- 131 000 € maximum alloués en section d'investissement,
- 300 000 € maximum alloués en section de fonctionnement.

Programme de développement agricole et social au titre de l'année 2020 à Siem Reap (Cambodge). L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une aide au titre de l'année 2020 pour la réalisation d'un programme de développement agricole à Siem Reap au Cambodge :

- 30 000 € maximum alloués en section d'investissement à Agrisud International,
- 170 000 € maximum alloués en section de fonctionnement à Agrisud International,
- 25 000 € maximum alloués en section d'investissement au Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET),
- 275 000 € maximum alloués en section de fonctionnement au GRET.

AFFAIRES SOCIALES

Désignation d'un représentant du Conseil départemental des Hauts-de-Seine au Conseil hospitalier territorial du GHU Paris Saclay. L'Assemblée départementale approuve la désignation de Monsieur Laurent Vastel pour représenter le Département au sein du conseil hospitalier territorial GHU Paris Saclay.

Subvention de fonctionnement en faveur de l'Institut des Hauts-de-Seine – Année 2020. L'Assemblée départementale alloue une subvention de fonctionnement d'un montant global de 1 528 500 € à l'association Institut des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2020 pour le financement de 3 programmes d'intervention :

- 844 700 € alloués pour la mise en œuvre du programme « Information et prévention sur la santé et la vie quotidienne »,
- 409 730 € alloués pour la mise en œuvre du programme « Solidarité et lutte contre l'isolement »,
- 274 000 € alloués pour la mise en œuvre du programme « Juvénior ».

Les élus départementaux attribuent des concours financiers valorisés à 3 386,98 € à l'association Institut des Hauts-de-Seine pour la maintenance de matériels informatiques et téléphoniques mis à disposition par le Département.

SOLIDARITES

Avenant à la convention d'accompagnement des bénéficiaires du Rsa par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) conclue entre le Département et la CAF.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession d'une parcelle située 161, avenue de la Résistance au Plessis-Robinson. L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public départemental du terrain non bâti d'environ 26 m², situé 161 avenue de la Résistance au Plessis-Robinson. Il est cédé au prix de 14 000 € à des administrés.

Cession d'un terrain situé à l'angle de l'avenue François Arago et de l'avenue des Bleuets à Nanterre. L'Assemblée départementale approuve le principe de désaffectation et de déclassement du domaine public d'un terrain d'une superficie de 6 m². La signature d'une promesse de vente avec l'établissement public Paris La Défense est approuvée, au prix de 1 800 €. L'autorisation donnée au promoteur SEFRI-COME de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet de construction envisagée incluant ce terrain est approuvée.

Autorisation de procéder à la mise en réforme de biens divers départementaux. L'Assemblée départementale décide la mise en réforme de biens mobiliers divers appartenant au Département.

Vente aux enchères d'un pavillon situé 4, avenue des Conférences à Suresnes. L'Assemblée départementale approuve la vente aux enchères publiques, à la Chambre des Notaires de Paris, du pavillon situé 4 avenue des Conférences à Suresnes, à une mise à prix de 864 000 €.

Demande d'autorisation de la SCI Rives de Seine à déposer une déclaration préalable de travaux à Issy-les-Moulineaux sur l'île Saint-Germain. L'Assemblée départementale donne autorisation à la SCI Rives de Seine de procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la création d'un monte-charge et du réaménagement de la terrasse extérieure. La SCI Rives de Seine est autorisée à réaliser les travaux, à sa charge exclusive, conformément à l'autorisation d'urbanisme après sa délivrance par la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine bâtimentaire. L'Assemblée départementale approuve le principe d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine bâtimentaire. La convention correspondante est approuvée. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordinateur du groupement.

TRES HAUT DEBIT ET OPEN DATA

Convention de partenariat en matière de diffusion de données partenaires sur la plateforme Open Data du Département avec la Ville de Rueil-Malmaison. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Rueil-Malmaison fixant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Promenade publique sur la toiture de la station de pompage Rueil 2000 – Convention de superposition d'affectations entre la Commune de Rueil-Malmaison et le Département des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention de superposition d'affectations entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Rueil-Malmaison relative à la gestion de la promenade située en toiture de la station de pompage Rueil 2000.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Déclassement d'une voie et approbation de la convention en fixant les modalités entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Vanves. L'Assemblée départementale approuve le déclassement du domaine public routier départemental, de la RD 130 (rue Raymond Marcheron et rue Larmeroux) sur la Commune de Vanves, de l'intersection (non comprise) avec le carrefour de l'Insurrection à l'intersection (non comprise) avec l'avenue de la Paix (RD 72), en vue de son classement dans le domaine public routier de la Commune.

Les Conseillers départementaux approuvent le versement d'une compensation financière, d'un montant maximal de 1 410 014 €, correspondant au coût hors taxes de la remise en état des différents éléments constitutifs des voies concernées (structure de chaussée, couche de surface, candélabres, alimentation de l'éclairage public, arbres d'alignement, trottoirs, signalisation lumineuse tricolore aux carrefours et contrôleurs des feux tricolores).

RD 908 – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental de parcelles situées 28-30, boulevard de Verdun à Courbevoie. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine à la société d'aménagement Jules Ferry de quatre parcelles d'une superficie totale d'environ 410 m situées 28 à 30, boulevard de Verdun à Courbevoie au prix de 1 euro. Elles sont classées dans le domaine public routier départemental.

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Paris La Défense – Etudes et travaux d'aménagement des espaces publics de la Rose de Cherbourg sur le boulevard circulaire Sud. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Paris La Défense pour la réalisation des études et des travaux d'aménagement des espaces publics de la Rose de Cherbourg sur le boulevard circulaire (RD 993) Sud.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec GPSO pour la rénovation des installations d'éclairage public en agglomération sur le territoire de GPSO – Convention de gestion et d'entretien avec GPSO, pour les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur les routes départementales du territoire de GPSO. L'Assemblée départementale approuve le principe de formalisation du périmètre d'intervention du Département et de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, concernant la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore implantées sur les routes départementales. La participation financière du Département pour un montant de 7 810 920 €, hors révision, à la rénovation d'installations d'éclairage public implantées sur des routes départementales du territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est approuvée.

Les élus départementaux approuvent la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et le Département des Hauts-de-Seine pour la rénovation des installations d'éclairage public sur route départementale en agglomération, et la convention portant sur l'exploitation-maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et le Département des Hauts-de-Seine.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Amélie CHABUET
tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr